

Intimité et dignité

Définition

Le respect de **l'intimité** et la **dignité** est un **principe fondamental** dans l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD. Il consiste à reconnaître chaque résident comme une personne à part entière, avec **ses droits, son histoire, ses choix, ses besoins et sa sensibilité**.



Les points clés

- **Respect de l'espace personnel** : l'espace de vie du résident (chambre, effets personnels) est considéré comme un lieu privé. On y entre avec son autorisation ou celle de son représentant légal.
- **Confidentialité** : les informations médicales, administratives ou personnelles sont protégées et communiquées uniquement aux personnes autorisées.
- **Respect de la pudeur** : lors des soins (toilette, habillage, etc.), le personnel veille à préserver la pudeur du résident en couvrant son corps autant que possible et en agissant avec délicatesse.
- **Reconnaissance de l'individualité** : chaque résident est respecté dans ses habitudes, croyances, rythmes de vie et préférences.
- **Participation aux décisions** : le résident est informé et consulté sur les choix qui le concernent, dans la mesure de ses capacités.
- **Non-discrimination et bienveillance** : aucune forme de maltraitance, négligence, ou jugement n'est tolérée. Le personnel adopte une posture empathique, respectueuse et professionnelle.

